

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/College-retour-de-la-pause-meridienne-de-90-et-de-la-journee-de-6-heures-en>



École & société

Collège : retour de la pause méridienne de 90' et de la journée de 6 heures en 6ème

- Éducation - Le collège -

Date de mise en ligne : lundi 4 juillet 2016

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le ministère s'est mis en conformité avec l'avis du Conseil d'Etat en présentant au Conseil Supérieur de l'Education du 30 juin un décret en Conseil d'Etat reprenant **les deux dispositions sur le temps scolaire** qui étaient présentes dans le décret simple de la réforme du collège.

Ainsi, il est demandé que la pause méridienne soit d'au moins 90 minutes pour tous les élèves et que le nombre d'heures de cours des élèves de 6ème ne soient pas supérieur à 6. Bien sûr, des dérogations sont possibles lorsque la situation matérielle de l'établissement ne permet pas leur mise en oeuvre. Ces dérogations seront accordées, si elles sont justifiées, par le recteur.

Le SE-Unsa s'est félicité que ces mesures favorables au bien-être des élèves ne soient pas enterrées suite à l'avis du Conseil d'Etat. Il a rappelé sa demande d'une relance de **l'accompagnement éducatif** dans tous les collèges. Il a également souligné que **l'organisation du temps scolaire au collège** devrait faire l'objet d'un travail approfondi au sein des établissements (durée des séances, temps de travail personnel, semaines interdisciplinaires,...).